



## Discrimination, abus de pouvoir ? que faire ?

Par **dyondela**, le **05/02/2011** à **12:09**

Bonjour,

Je suis employé depuis Juin 2010 dans un magasin de vetement Tally Weijl en CDI, j'ai été en arret maladie pour depression aggravé par mes conditions de travail. A mon retour selon ma manager j'ai le droit qu'a deux tenues de travail, ce matin elle m'a renvoyée chez moi en me disant qu'elle ne me donnera pas mon autre tenue si je viens travaillé plus deux semaines et que si je ne retrouve pas le haut de mon autre tenue elle ne m'acceptera pas au travail. Que puis-je faire contre ? depuis elle ne me fait que des remarques désagréables du genre: "on dirait que t'as envie de te prendre, veux-tu que je fasse le noeud ?" ...elle m'a accusé de vol il y a quelque mois de cela hors que cest une autre employé qui avait touché a ma caisse ce jour la cette employé a meme demissioné récement car plusieurs clients étaient venu se plaindre d'elle car elle ne leur donnait pas le ticket de caisse. Je ne sais que faire sachant que mes superieurs seront du coté de ma responsable.

Par **P.M.**, le **05/02/2011** à **12:55**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...

Vous pourriez aussi contacter une association spécialisée dans le harcèlement et il faudrait noter chaque acte, chaque parole sur un carnet avec la date et l'heure...

Par **alattaque**, le **13/02/2012** à **14:07**

Laisse moi deviner! Il y en a qu'une pour parler comme ça au gens! Ta responsable avait un prénom qui commençait par C? N'est ce pas?? Il faut l'enfermer celle là! Entre les erreurs de caisse qu'elle fait payer à ses vendeuses, le harcèlement quotidien! Je ne sais pas si tu travailles toujours là bas mais il faut que tu te manifestes. Moi même je les attaque aux prudhommes car j'ai été licenciée de façon discriminatoire et injuste! Alors que Tally Weijl ne tolère aucune forme de discrimination au travail selon cet article:<http://braderiedelamode.aides.org/?p=865>

Va voir un syndicat! La cgt est super! Tu peux même avoir un avocat gratuit si tu es syndiquée. Penses y! Ca pourrait faire le 3e procès que je connais contre eux jusqu'ici en terme de code tu travail!